

Département : CREUSE
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE

073/2019

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211.1 et suivants,

VU la demande présentée par Madame COMBELLAS, Responsable du Cirque Mondial, à l'effet d'obtenir l'autorisation de s'installer à La Souterraine,

CONSIDÉRANT que toutes les mesures de sécurité doivent être prises pour assurer la sécurité des spectateurs,

ARRETE

Article 1 : Le Cirque Mondial est autorisé à stationner et à présenter son spectacle, Esplanade Yves Furet à La Souterraine du jeudi 9 mai au jeudi 16 mai, sous réserves :

- que les normes de sécurité soient respectées ;
- que le groupe de visite de la commission de sécurité ait émis un avis favorable.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Responsable des services techniques municipaux et Madame COMBELLAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le deux avril deux mille dix neuf.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20190402-2019-073-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2019
Publication : 03/04/2019

LE MAIRE,
A blue circular official stamp of the Mairie de La Souterraine (Creuse) is overlaid with a blue ink signature. The stamp features a central coat of arms and the text 'MAIRIE DE LA SOUTERRAINE' and '(Creuse)'. The signature is a fluid, cursive scribble in blue ink.

Jean-François MUGUAY